

# Le cas d'Esteban Morillo au regard d'un fait divers similaire, à Nancy, en 2007

A l'occasion de son changement d'avocat et de son refus des soutiens annoncés pour la manifestation anti gouvernementale du 14 septembre, nous évoquons l'affaire Esteban Morillo qui est en détention provisoire depuis le 8 juin 2013 pour avoir participé à une rixe qui a entraîné la mort de Clément Méric. Le suspect avait été mis en examen et placé en détention provisoire pour violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la [donner](#).

Il semble opportun de rappeler un cas similaire qui s'est produit en Lorraine en 2007. Un homme est mort à la suite d'un affrontement, la justice a reconnu que le responsable avait agi en légitime défense. Il a été acquitté.

En juillet 2007, à Nancy, un homme est mort devant une boîte de nuit à la suite d'une bagarre entre des clients refoulés et les agents de sécurité. Alors qu'au départ, tous les soupçons pesaient sur les videurs, ceux-ci furent finalement reconnus coupables de violences mais acquittés par une décision de la cour d'assises de Metz en date du 12 février 2012 ayant retenu la légitime défense. En effet, le groupe d'hommes qui s'était présenté devant la boîte de nuit, dans un état d'ébriété avancé, avait insulté les videurs après que certains d'entre eux se sont vu refuser l'accès à l'établissement. De là, le ton était monté et des coups avaient été échangés. Le premier agent de sécurité avait usé de sa matraque pour tenir le groupe à distance alors que le second avait joué des poings et, un quadragénaire de la bande s'était effondré, inconscient. L'homme devait décéder des suites d'une hémorragie cérébrale. Dans cette affaire, le premier juge d'instruction avait conclu, suivi par le parquet, à un non

lieu. L'avocat général avait retenu la légitime défense et les parties civiles ne purent donc pas faire appel. Afrim Haxha avait passé 28 jours en détention provisoire contre 96 pour Estéban Morillo à ce jour.

On peut retenir deux choses de cette décision :

D'une part, que ce genre de cas pose toujours énormément de difficultés pour ce qui est de la qualification des faits. Autrement dit, que s'est-il réellement passé, qui a frappé en premier, celui qui est mort est-il vraiment une victime innocente ou bien une victime qui a provoqué son malheur ? Autant de questions dont les réponses sont difficiles à obtenir avec certitude tant, on le sait, tout va toujours si vite. Le décès d'un homme est toujours quelque chose de dramatique mais, ce n'est jamais une raison pour prêter d'office à celui qui est resté debout, les traits d'un criminel qui a agi avec intention de donner la mort. La question de la légitime défense reste donc, dans le cas d'Esteban, grandement ouverte et certains politiques et journalistes auraient mieux fait de se la poser en temps voulu plutôt que de tirer des conclusions hâtives et opportunistes.

D'autre part, on peut également retenir que cette décision de février 2012 a eu un retentissement bien moindre que l'affaire qui se joue aujourd'hui et dont dépend la liberté d'un homme. En effet, si la presse locale (L'est Républicain et le Républicain Lorrain) a relayé l'information, nous n'avons vu ni les journaux nationaux, ni les politiques monter au créneau et personne n'a jugé bon d'organiser une seule manifestation en marge du drame de Nancy. Il semble que l'intérêt pour cette bagarre se soit limité au fait d'alimenter la rubrique faits divers des journaux locaux. Pourtant, les conséquences sont les mêmes, dans les deux cas, à l'issue de la rixe, un homme est mort et celui qui est resté debout est en prison.

On pourra me répondre que dans cette affaire de 2007, aucun des protagonistes n'était encarté dans un mouvement fa ou

antifa. Je l'admets. Ce que je n'admets pas en revanche, c'est l'impact de cette donnée dans l'affaire Estéban. Certes, le fait que l'affrontement ait eu lieu entre deux groupes à l'idéologie radicalement opposée est à prendre en compte pour déterminer s'il y a ou pas circonstances aggravantes. Il apparaît clairement établi aujourd'hui, au vu des éléments de l'enquête, que les antifas ont recherché et provoqué l'affrontement. Cependant, ce sont les fas qui ont été montrés du doigt de bout en bout de cette affaire. Aussi, cela reviendrait il à dire que la violence d'extrême gauche est légitime quand la violence d'extrême droite elle, est illégitime ? Je trouve que nous glissons ici vers un terrain dangereux car au final, toute forme de violence est condamnable et ce, peu importe de qui elle vient.

Il est temps de se rendre à l'évidence, une fois de plus, la gôche et le politiquement correct se sont jetés sur un fait divers sordide comme un chien sur un os a moelle. L'occasion était trop belle, on ne pouvait pas la laisser passer. Surtout que la victime avait un beau pedigree, elle venait d'une grande école. Tout ce qui est de gôche est bel et bon. Tout ce qui vient d'ailleurs est dangereux et violent. Sauf que les faits sont là et tout n'est pas si simple selon les éléments de l'enquête. On apprend par ailleurs qu'un deuxième suspect a été mis en examen le 9 septembre pour « violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». Le manichéisme à outrance est une arme à double tranchant. En attendant, la présomption d'innocence a été une fois de plus bafouée, les politiques comme les journalistes s'amuse encore et toujours à nous faire prendre des vessies pour des lanternes et surtout, il y a un jeune homme qui croupit en détention provisoire depuis 96 jours. Tout va bien au royaume de France.

[http://www.liberation.fr/politiques/2013/09/09/affaire-meric-esteban-morillo-veut-se-demarquer-des-groupuscules-d-extreme-droite-selon-son-avocat\\_930490](http://www.liberation.fr/politiques/2013/09/09/affaire-meric-esteban-morillo-veut-se-demarquer-des-groupuscules-d-extreme-droite-selon-son-avocat_930490)

[http://www.estrepublicain.fr/actualite/2012/02/17/un-proces-a-l-envers /](http://www.estrepublicain.fr/actualite/2012/02/17/un-proces-a-l-envers/)

<http://www.republicain-lorrain.fr/actualite/2012/02/16/retour-en-arriere-sur-la-soiree-a-l-envers>

<http://www.elle.fr/Societe/News/Deux-personnes-responsables-de-la-mort-de-Clement-Meric-2579143>

**Adèle Blanchard**